



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

**CONCOURS EXTERNE  
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE  
SESSION 2015**

Jeudi 24 septembre 2015

**REPONSES A DES QUESTIONS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

---

Ce sujet comporte en tout 8 questions : 2 questions notées sur 4 points, 6 questions notées sur 2 points.

Répondez aux questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

---

- **Question 1 : (4 points)**

La libre administration des collectivités territoriales et ses limites.

- **Question 2 : (2 points)**

Les attributions du maire.

- **Question 3 : (2 points)**

Les modes d'accès à la fonction publique territoriale.

- **Question 4 : (2 points)**

Le principe de mutabilité du service public.

- **Question 5 : (4 points)**

Présentez les principes budgétaires qui s'imposent aux collectivités territoriales.

- **Question 6 : (2 points)**

Collectivités territoriales et péréquation financière.

- **Question 7 : (2 points)**

Les recettes d'investissement des collectivités territoriales.

- **Question 8 : (2 points)**

Les dépenses obligatoires des collectivités territoriales : définition et exemples.